GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	18.02.2014	10:25	14.317	DDTE	
	Annule et remplace				

Auteur(s): Fabien Fivaz

Titre:

Tirs dans le lac: quid des munitions?

Contenu:

Les lacs suisses ont depuis toujours servi de poubelle à l'armée. Entre 1946 et 1964, selon les informations fournies par la Confédération et reprise dans une motion au Conseil national en 2004 (04.3220), elle a ainsi enfoui bombes, grenades, avec charge et détonateurs, entre autres dans les lacs de Thoune, de Brienz et des quatre cantons. Ce sont environ 8000 tonnes de déchets qui ont été enfouis.

Des études scientifiques ont démontré des problèmes dans la reproduction de certains corégones, cousins de nos bondelles et autres palées. Si l'armée a toujours nié que les déchets toxiques (métaux, TNT, etc.) étaient à l'origine des malformations génitales observées, les résultats des études sont inquiétants. L'armée a récemment estimé qu'il était plus dangereux de repêcher les déchets militaires que de les laisser dans les lacs, créant ainsi de véritables bombes à retardement.

Nous apprenions hier que l'armée suisse procédera ces prochains jours à des tirs dans le lac de Neuchâtel. Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes:

- L'armée récupère-t-elle les munitions tirées?
- Est-il possible de savoir la quantité de munitions tirées -détonnées ou non- dans le lac de Neuchâtel?
- Comme dans d'autres lacs suisses, existe-t-il un suivi (monitoring) de la toxicité des déchets militaires et de la qualité de l'eau en lien avec ces déchets pour le lac de Neuchâtel?

Réponse écrite demandée: oui ☐ non ●				
Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)			
Fabien Fivaz				
Autres signataires (nom, prénom)				
Cédric Dupraz				
François Konrad				

ENVOYER

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement